

Rapport à l'assemblée générale annuelle 2021-2022

Pasquale Machado, conseillère syndicale

Formation continue – Tableau du statut du personnel enseignant

Éducation aux adultes					
Centre	E1	E3	E5	E8	Total
Place Cartier	23	14	49	2	88
PACC Adult Education Centre	17	14	39	7	77
Total	40	28	88	9	165
Formation professionnelle					
Centre	E1	E3	E5	E8	Total
Gordon Robertson Beauty Academy	13	2	20	0	35
West Island Career Centre	44	0	27	0	71
PACC Career Centre	53	2	52	0	107
Pearson Electrotechnology Centre	28	1	27	1	57
Verdun Adult and Career Centre	20	1	30	0	51
Sources Adult and Career Centre	6	1	12	0	19
Total	164	7	168	1	340

E1: enseignante ou enseignant permanent ou en voie de permanence.

E3: enseignante ou enseignant à qui un contrat à temps partiel a été octroyé (lettre d'engagement)

E5: enseignante ou enseignant à taux horaire.

E8: enseignante ou enseignant à qui un contrat de remplacement a été octroyé (lettre d'engagement)

Mis à jour : mai 2022

Le secteur de la formation continue

La pandémie continue de bouleverser nos opérations quotidiennes au bureau. Les directives émises par la Santé publique et par le ministère de l'Éducation ont été révisées sur une base régulière en ce qui a trait au port du masque, aux périodes d'isolement, et au statut vaccinal du personnel enseignant, ce qui a rendu la gestion de ce dossier quelquefois très compliquée.... Fort heureusement, nous avons Matt!

Relations de travail

Le bureau du SEP a travaillé en majeure partie de façon hybride cette année. La plupart des rencontres avec les enseignants et avec le personnel de la commission scolaire se sont déroulées virtuellement. Maggie Soldano (directrice du secteur de la formation continue) ainsi que moi-même continuons de garder les voies de communication ouvertes et nous avons établi une bonne relation de travail. La directrice adjointe au service des ressources humaines, Mme Anne-Marie Lavoie, s'est engagée plus activement au sein du secteur de la formation continue, ce qui est perçu comme un changement positif.

Le ministère de l'Éducation a été plus exigeant que jamais envers le secteur de la formation professionnelle. Il avait déjà imposé une attestation d'études professionnelles (soutien aux soins d'assistance en établissement de soins de longue durée) pour répondre aux besoins en raison de la pandémie et cette année, il a imposé un diplôme d'études professionnelles accéléré (santé, assistance et soins infirmiers) ainsi qu'une nouvelle attestation d'études professionnelles (soutien administratif aux secteurs cliniques).

Malheureusement, je dois annoncer que pour la première fois au secteur de la formation professionnelle, des excès ont été déclarés. Après étude du tableau des projections fourni par Mme Soldano, nous avons eu une rencontre pour discuter du nombre d'enseignantes et enseignants pour chacune des spécialités par rapport aux besoins. Bien qu'il y eût un potentiel de 14 enseignantes et enseignants excédentaires (provenant de 7 spécialités), la commission scolaire a réussi à épargner la plupart des enseignantes et enseignants visés et seule une personne a dû être déclarée excédentaire.

Négociations locale et provinciale

Sur le plan local, l'équipe du SEP a participé à un blitz de négociations avec la commission scolaire. L'objectif était de signer une entente avant la fin de cette année. Malgré le temps qu'on a dû consacrer à la gestion de la pandémie, les deux parties ont réussi à conclure une entente de principe à la mi-janvier. Les changements réalisés ont été partagés et l'entente a été ratifiée par les membres lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 31 janvier 2022.

Sur le plan provincial, l'entente a été signée le 17 novembre 2021. Cette date était inhabituelle pour la signature et la mise en application des clauses, donc certaines clauses entreront en vigueur seulement à compter de l'année scolaire 2022-2023. Nous avons eu des rencontres avec la commission scolaire pour discuter de la mise en application des clauses de l'entente provinciale qui touchent les secteurs de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. Ces changements incluent la réduction du nombre d'heures requises pour un contrat (144 heures en formation professionnelle et 200 heures en éducation aux adultes), les crédits universitaires engendrant un crédit à la tâche en formation professionnelle, l'augmentation à 32 heures pédagogiques et l'ajout d'heures de suivi pédagogique prises en compte dans la tâche en éducation aux adultes, le mentorat et le programme d'insertion

professionnelle obligatoire pour les nouveaux enseignants durant leurs 2 premières années d'enseignement, pour n'en nommer que quelques-uns. Les délégués syndicaux étaient tenus au courant des faits grâce aux suivis effectués lors des assemblées des délégués.

Mesures disciplinaires et griefs

Sur une note positive, nous avons remarqué une baisse considérable de mesures disciplinaires et de griefs. Nous poursuivons nos efforts pour éviter la route litigieuse et nous avons même réussi à résoudre quelques griefs importants qui étaient en attente d'un arbitrage avant qu'une date d'audition ne soit fixée. Malheureusement, ce ne sont pas toutes les situations qui peuvent être réglées «hors cour», donc quelques griefs ont été déposés dans le but de protéger les droits des enseignantes et enseignants.

Dossier sur les droits parentaux

Le traitement du dossier des droits parentaux avec la commission scolaire s'est avéré difficile au début de l'année scolaire en raison du départ à la retraite de Mme Loretta Malone et par la suite de Mme Lisa Malone. Une fois que Mme Patricia Bouchard et Mme Melissa Osbourne se sont jointes à ce département, la situation s'est graduellement stabilisée. J'ai travaillé en étroite collaboration avec elles afin de résoudre certains problèmes et je me réjouis à l'idée de poursuivre notre partenariat dans ce dossier. D'autres changements sont éminents dans le dossier des droits parentaux, donc il est important que nous travaillions ensemble pour offrir de l'information et un soutien aux enseignantes et enseignants.

Remerciements

Matt Wilson, notre leader dévoué, continue de nous impressionner avec son esprit analytique et son attitude persévérante afin de faire avancer les choses. Merci!

Un merci à Marie-Pier Michaud, membre du comité exécutif, qui a pris le relais pour le syndicat alors que Matt était en congé parental. Elle a fait un excellent travail!

Ma «complice » Ann Granger qui continue d'être mon pilier et que je remercie pour nos séances de remue-ménages!

Finalement, un énorme merci à VOUS TOUTES ET TOUS!

**Soumis respectueusement par
Pasquale Machado (mai 2022)**